

Delai paiment heritage reservataire

Par jtmg, le 22/02/2014 à 12:25

Bonjour,

j 'ai reçu un courrier d'un notaire pour me dire que ma grand mère était décédé (avec qui je n'ai plus de lien depuis 30ans)et que étant donné que mon père est décédé je dois recevoir sa part.

En 2007, elle avait fait don de sa maison a ses 3 autres enfants.

Aujourd'hui, il n'y a que la maison comme bien. Comment faire pour récupérer ma part. Si j'ai bien compris je suis héritier réservataire.

La maison est habitée.

Quel délai ont les autres héritiers pour me payer ma part.

Merci pour vos réponses.

Par youris, le 22/02/2014 à 14:14

bjr,

si il n'y a que la maison dans la succession vous en êtes propriétaire en indivision avec les autres héritiers;

il vous appartient de faire valoir vos droits sur ce bien indivis car vous vous avez les mêmes droits que les autres héritiers sur ce bien;

mais les autres héritiers n'ont pas à vous payer de part sur ce bien indivis, vous devez les contacter pour leur proposer de leur vendre votre part;

je vous conseille de voir un avocat;

cdt

Par jtmg, le 22/02/2014 à 17:48

Merci pour votre reponse.

Et combien ont ils pour me racheter ma part?

Merci

Par domat, le 25/02/2014 à 10:04

bjr,

le temps qu'ils veulent car ils n'ont aucune obligation de vous acheter votre part que vous pouvez vendre à qui vous voulez.